

Pipe-line du Nord

elle de la pression de transport qui sera retenue. En tout cas, je ne dispose pas de chiffres pour la solution haute pression.

C'est là un sujet très compliqué, mais permettez-moi de dire que l'Office national de l'énergie va faire connaître sa recommandation et ses intentions, et qu'il a à tenir compte des questions de sécurité et de fiabilité, en plus des facteurs économiques. La décision ou la recommandation de l'Office national de l'énergie sera prise par lui et au Canada, et je n'ai pas d'estimation du coût de la main-d'œuvre.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une brève question à poser au vice-premier ministre (M. MacEachen). Comme c'est le ministre qui a signé l'accord canado-américain et qu'il a dit à plusieurs reprises aujourd'hui que c'est l'Office national de l'énergie qui va annoncer les caractéristiques techniques du projet, j'aimerais lui signaler que l'article 10 de l'accord, qui crée un organisme technique chargé d'essayer et de juger divers types de conduite, précise dans sa dernière phrase que la définition des caractéristiques techniques du pipe-line est confiée aux organismes de contrôle compétents, avec organismes au pluriel. Faut-il comprendre que ce n'est pas le comité technique qui va faire cette recommandation, mais l'Office national de l'énergie, membre du comité technique, qui va prendre seul cette décision?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, c'est bien ce que je crois. Je suis convaincu que l'Office national de l'énergie, aux termes de ce projet de loi, fera ses recommandations en s'appuyant sur les résultats de l'étude technique. En fait, nous sommes en consultation permanente avec les États-Unis. C'est le président de l'Office national de l'énergie qui, après avoir pris connaissance de tous les renseignements et propositions présentés par les États-Unis, me transmettra ses conclusions, cette semaine ou la semaine prochaine, et je les rendrai publiques. C'est le président de l'Office national de l'énergie qui fera cette recommandation.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, le ministre a pris environ 50 minutes pour énoncer la position du gouvernement. Je ne le lui reproche pas, vu la complexité et la longueur du bill. Je dirai une bonne parole au sujet de cet exposé. Ce sera probablement la seule chose agréable que le ministre entendra tout au long de mes observations. Je crois le ministre sur parole quand il s'engage à informer les députés, avant la fin du débat, des détails quant au type, à la taille et à la pression des conduites. C'est certainement essentiel.

Cela dit, je ne suis pas d'accord avec le ministre au sujet d'un grand nombre de points que, selon lui, le bill renferme. Avant d'aborder ce sujet, je tiens à condamner de toutes mes forces la position adoptée par le NPD à l'égard d'un bill aussi essentiel à l'intérêt national que celui dont nous sommes saisis.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Quand le ministre fait allusion aux commentaires des membres de notre parti, de l'opposition, et je ne parlerai pas «d'opposition officielle», car, le vice-premier ministre M. MacEachen est ici depuis assez longtemps pour le

savoir, c'est une expression inventée par Mackenzie King pour diviser l'opposition, il devrait nommer le parti dont les membres ont fait des commentaires le portant à croire que l'adoption de cette mesure va traîner en longueur. Je tiens à le dire bien clairement, notre parti n'a nullement l'intention de retarder indûment l'adoption de cette mesure d'une importance vitale.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Le chef du NPD (M. Broadbent) a dit aujourd'hui, et même depuis notre retour du congé de Noël, ainsi que d'autres députés de son parti, des choses indiquant clairement qu'ils vont mobiliser toutes leurs forces pour retarder délibérément cette mesure et faire de l'obstruction systématique. Voilà ce à quoi le gouvernement doit s'attendre, j'en suis sûr. J'espère que ces députés changeront d'avis, car les questions en jeu sont beaucoup trop importantes pour le Canada pour que le NPD adopte une attitude aussi inconsciente.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Le vice-premier ministre a parfaitement répondu à la question de privilège injustifiée soulevée aujourd'hui par le chef de ce parti, et tout député consciencieux l'aurait cru sur parole, puisque la Chambre est en principe composée d'honorables membres. Si ces députés s'étaient renseignés comme ils le devaient, ils auraient été au courant des questions que le vice-premier ministre essayait d'expliquer. Toutefois, ils ne l'ont pas cru.

Nous avons eu la chance de tenir plusieurs réunions qui nous ont grandement aidés à obtenir des renseignements au sujet de ce bill. Je tiens à féliciter les représentants de la Foothills Pipe Lines qui se sont donnés la peine de venir ici et de siéger avec nous pendant toute une journée, de 9 heures du matin à près de 6 heures du soir. Le parti ministériel a fait la même demande et ses membres qui se sont intéressés de près à cette mesure ont obtenu la même collaboration. Je dirais que les membres du NPD n'ont même pas pris la peine de demander ces éclaircissements, et donc je doute fort qu'ils puissent participer activement ou intelligemment à ce débat.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Vous avez tort encore une fois.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le vice-premier ministre n'ignore pas, j'en suis sûr, que des poursuites ont été entamées aujourd'hui devant la Cour fédérale à Vancouver par la Société de conservation du Yukon. Le Conseil des Indiens du Yukon a décidé d'y participer et son procureur a eu l'amabilité de me faire parvenir copie des plaidoyers reliés à cette cause. Je les ai examinés très attentivement pour savoir s'ils pouvaient entraîner l'interruption du présent débat. J'estime personnellement qu'ils ne portent que sur la question de savoir si l'Office national de l'énergie était habilité à exiger de la Foothills qu'elle soumette une demande en vue de la construction du conduit latéral Dempster dès juillet. La cause ne portant que sur cette question, j'estime que le présent débat n'enfreint pas la règle puisque le bill à l'étude porte sur la construction du pipe-line de l'Alaska.